

## **SESSION DU 08 SEPTEMBRE 2015**

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 8 septembre 2015, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Pierre SAULAS, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY.

\* \* \* \* \*

### **→ Approbation du compte-rendu du 23 juin 2015 :**

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **→ Présentation du site Internet :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mandaté l'entreprise CAPTUSITE pour la refonte de son site Internet.

Mesdames BEHETRE et NAM présentent aux élus pour avis, ledit site avant sa mise en ligne envisagée pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain => Le site est validé par l'ensemble des élus.

### **→ Personnel : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 31heures 30 hebdomadaires en temps de travail annualisé compte tenu notamment, de l'augmentation des effectifs scolaires et de la résiliation du contrat d'entretien des bâtiments communaux qui liait la Commune à une entreprise privée.

### **→ SAEDEL : Pôle commercial « Les Fiburiées » :**

#### **↻ Avenant de prorogation :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proroger de 5 ans la durée de validité du contrat de concession d'aménagement pour la réalisation du pôle commercial « les Fiburiées » ;
- **AUTORISE** à cette fin Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 audit contrat annexé à la présente délibération.

#### **↻ Compte-rendu d'activités 2014 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement « les Fiburiées » présenté par la S.A.E.D.E.L.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

**→ Commission d'appel d'offres : Annulation du point n°4 de la délibération n°2015-043 :**

Au vu des observations des services préfectoraux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler le point n°4 de la délibération n°2015-043 relatif à la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres constituée par délibération n°028-2014 du 04 avril 2014 est maintenue.

**→ Indemnité de Conseil du Comptable public pour 2015 :**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité (2 abstentions : Messieurs AZAMBOURG et AMY), d'accorder l'octroi de l'indemnité de conseil au taux plein à Monsieur Claude THOMAS, Trésorier Principal de Chartres Banlieue.

**→ Dépôt de pain : Indemnisation Madame Marthe DESGROUAS :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une indemnité à Madame Marthe DESGROUAS en remerciement du service qu'elle a rendu à la population en acceptant de tenir le dépôt de pain à son domicile pendant les congés annuels 2015 du boulanger.

**→ Embellissement du transformateur (RN154) :**

Après débat et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de mandater Monsieur DENIN pour réaliser la fresque en « trompe l'œil » sur le poste de transformation sis en bordure de la RN154 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis qui s'élève à 4 950 euros H.T.

**→ Acquisition terrain Vandenkoornhuysse : Position du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité, de ne pas acquérir la partie de la parcelle AB147 (3 000m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur Vandenkoornhuysse.

**→ Questions diverses :**

**↻ Aides au Département / Position du Conseil Municipal :**

- Fonds de solidarité au logement (FSL) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de ne pas abonder le fonds de solidarité au logement et de privilégier l'aide directe aux administrés dans le besoin.

- Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de verser une participation financière de 50,00 (cinquante) euros au Fonds d'Aide aux Jeunes.

**↻ Mise en accessibilité des bâtiments publics :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a l'obligation de mettre en accessibilité Handicapé tous les établissements recevant du Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise APAVE 28 pour assister la Commune dans la mise en accessibilité Handicapé de ses bâtiments recevant du Public. La mission de l'APAVE 28 consistera à réaliser le diagnostic, assister la Commune dans le montage du dossier d'Ad'AP et l'établissement de la programmation des travaux. Le devis de l'entreprise s'élève à 1 540,00 € H.T.

La séance est levée à 23h.

